

PLAN DE PROTECTION¹ POUR LA TENUE D'EXAMENS EN PRESENTIEL DURANT LA SESSION D'AUTOMNE (AOUT) 2020

Objet

L'obligation de respecter les mesures sanitaires prescrites aux niveaux fédéral et cantonal dans le cadre de la pandémie de COVID-19 comporte plusieurs enjeux organisationnels pour la tenue des examens en présentiel durant la session d'automne 2020. Le présent document expose une adaptation des solutions institutionnelles retenues pour faire face à ces enjeux. Cette adaptation est apportée d'entente avec la Direction de l'Unil.

Salles d'examens

Aménagements :

- Les salles sont réaménagées de manière à garantir une **distance d'au moins 1.5m** entre les étudiant·e·s assis·e·s. Lorsque cette exigence implique que des places fixes ne soient pas utilisées, ces places sont signalées de manière visible.
- Des **couloirs de circulation** permettant de respecter la distance de 1.5m sont établis.
- Des distributeurs de **solution hydro-alcoolique** pour la désinfection des mains sont installés aux points d'accès dans les *grands auditorios*. Un **spray de solution hydro-alcoolique** est à disposition dans les *petites salles*.
- Les **sanitaires** utilisés lors des examens sont également réaménagés de manière à permettre le respect d'une distance de 1.5m entre les utilisateurs/-trices. Ces locaux sont approvisionnés en savon et serviettes jetables par le service Unibat.
- Les **mesures de protection** prescrites par l'Office fédéral de la santé publique sont affichées.

Circulation des personnes :

- Dans la mesure du possible, un **circuit** est identifié afin d'éviter le croisement de personnes entrantes et sortantes.
- Dans les *grands auditorios*, un **marquage** est mis en place pour faciliter le respect de la distance entre les personnes dans la file d'attente à l'entrée de la salle d'examen

¹ D'après le document établi par le service Unisep : « Protocole sanitaire pour la reprise du travail, des événements, des examens et des cours dans les bâtiments de l'UNIL »

Application des mesures d'hygiène par les étudiant·e·s

- Les étudiant·e·s utilisent la **solution hydro-alcoolique** pour se désinfecter les mains à l'entrée dans le bâtiment, puis à l'entrée de la salle d'examen.
- Les étudiant·e·s respectent une **distance de 1.5m** entre eux/elles dans la file d'accès à la salle d'examen, ainsi qu'en sortant de la salle.
- Le **port du masque est OBLIGATOIRE pour chaque étudiant.e** sauf lorsqu'il/elle est assis.e à sa place. Les étudiant·e·s doivent s'approvisionner en conséquence puisque les masques ne seront pas fournis par l'École.
- Pour rappel, le **port du masque est obligatoire dans les transports publics.**
- Les personnes qui présentent des **symptômes évocateurs de COVID-19²** ne doivent pas participer aux examens et doivent prendre contact avec un médecin ou un centre de soins.
- **Si de tels symptômes surviennent en cours d'examen**, la personne concernée doit le signaler, rentrer chez elle munie d'un masque et prendre contact avec un médecin ou un centre de soins. La présentation d'un certificat médical à sa faculté ou à son école est ensuite requise afin qu'un retrait de l'examen pour juste motif puisse être accordé.
- Les personnes ayant séjourné dans les **pays présentant un risque élevé d'infection selon l'OFSP³** doivent avoir respecté une période de **quarantaine de 10 jours** avant de se présenter aux examens.
- Remarque sur les **personnes vulnérables** : les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique applicables dans le contexte des examens sont les mêmes que pour la population générale. Ces personnes sont invitées à les observer très rigoureusement.
- Si des étudiant·e·s présentent un **problème qui compromet l'application des mesures d'hygiène** (par exemple en raison d'un handicap), ils/elles sont prié·e·s de prendre contact avec leur faculté ou école avant les examens afin que des mesures adaptées à leur situation puissent être prises.
- À la **sortie de l'examen**, les étudiant·e·s s'éloignent rapidement des sorties d'auditoire/salle afin de ne pas créer d'attroupement.

² En particulier : toux, maux de gorge, difficulté respiratoire, fièvre, perte soudaine de l'odorat et/ou du goût, rhume, douleurs musculaires, diarrhées, vomissements

³ Liste mise à jour sur le site de l'OFSP :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html#-16815908>

Déroulement des examens :

Au moment de l'examen :

- Les **mesures d'hygiène** mentionnées ci-dessus sont respectées lors des déplacements dans les bâtiments de l'UNIL, en entrant dans la salle d'examen ou en la quittant et lors des déplacements vers les sanitaires.
- Les **surveillant·e·s** se lavent les mains ou les désinfectent avec la **solution hydro-alcoolique** avant de distribuer les documents d'examens.
- Les **surveillant·e·s circulant dans la salle** peuvent le faire **sans masque** en respectant les distances sanitaires. Ils/elles portent un masque lorsqu'ils/elles doivent se rapprocher d'un·e étudiant·e, en cas de question par exemple.
- À la fin de l'examen, les étudiant·e·s, muni·e·s de leur masque, **doivent attendre le signal du surveillant pour remettre leur copie d'examen à l'avant de l'auditoire.**
- **Aération** des salles d'examens :
 - o Pour les **locaux ventilés mécaniquement**, l'aération adéquate est garantie par le système de ventilation dont le fonctionnement est vérifié par le service Unibat.
 - o Pour les **autres locaux**, les **fenêtres doivent être ouvertes pendant 15 minutes chaque 3 heures par les surveillant·e·s** en cours d'examen ainsi que par le personnel d'entretien pendant les nettoyages.
- Les **salles d'examen sont nettoyées entre chaque examen** pour autant qu'il n'y ait qu'un examen par jour, en l'absence d'étudiant·e·s. Les surfaces touchées (en particulier les tables, les chaises, les poignées de porte) sont désinfectées à cette occasion.